



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16/12/2020

ID : 040-244000857-20201214-DEL2020YD151210-DE



L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LINXE, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2020YD151210

PRESENTS : PRESENTS : Ph. MOUHEL - M. LAVIELLE-D.VEJUX-L.MERLIN-C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE-Th.GALLEA-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUEYTE-D.CLAVERY-C.LUCIANO-JJ.LEBLOND-Ph.TARSOL- N.CAMOUGRAND

ABSENTS JL BARRERE - D.DUPRAT - K.DASQUET excusé

POUVOIRS : D.DUPRAT à J. MORA

Mme V.MORA est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 29 Présents : 26 Pouvoirs : 1

OBJET : ZAE de Dardas- Acquisition de terrain auprès de la Commune de ST JULIEN EN BORN

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 janvier 2018 portant l'identifiant unique 040-244000857-20180129-20180129014DE relative au transfert des zones d'activités économiques,

Considérant la prise de compétence par la Communauté de Communes Côte Landes Nature, depuis le 1^{er} janvier 2017, des actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire :

Considérant la proposition de la Commune de ST JULIEN EN BORN, par délibération du 14 octobre 2020, de vendre à la CC Côte Landes Nature les terrains communaux à vocation économique, cadastrés section AK, n°713, située sur la zone de DARDAS à ST JULIEN EN BORN, d'une superficie totale de 18.088 m², moyennant le montant HT de 72.352,00 €, la tva sera calculée selon le régime de droit commun en vigueur :

Sur proposition de M. le Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire unanime donne un avis favorable sur l'acquisition par la Communauté de Communes CÔTE LANDES NATURE des parcelles cadastrées section AK, n°713 située sur la zone de DARDAS à ST JULIEN EN BORN, d'une superficie totale de 18.088 m², au profit de la Commune de ST JULIEN EN BORN, moyennant le montant HT de 72.352,00 €, la tva sera calculée selon le régime de droit commun en vigueur.

Les frais accessoires à la vente (frais de notaire, frais d'enregistrement, frais de géomètre...) viendront en sus du prix indiqué et resteront à la charge de la Communauté de Communes CÔTE LANDES NATURE.

Les crédits nécessaires au financement de cette acquisition sont inscrits à l'article 6015 du budget primitif de la ZAE de DARDAS.

M. le Président et M. le 2^o Vice-Président sont autorisés à signer l'acte de vente qui sera dressé en l'office notarial PETGES, notaires à CASTETS, ainsi que toutes les pièces relatives à la présente décision.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Philippe MOUHEL

